

Contrats de Quartier à Vernier : accompagnement participatif et posture des professionnels

Guidé par Alexandre Megroz et Robin Realini, tous deux délégués aux Contrats de Quartier de la ville de Vernier, membres du Service de la Cohésion Sociale de la ville de Vernier, animateurs de formation et spécialisés en intervention collective et santé communautaire, je pars à la découverte des Contrats de Quartier.

La ville de Vernier est précurseur romande dans le domaine des contrats de quartiers. C'est il y a 12 ans que le premier contrat de quartier voit le jour au Lignon.

Ce n'est pas étonnant que cela ait commencé à Vernier, m'explique Alexandre ; en effet, avec ses 35'000 habitants c'est la deuxième ville du canton de Genève et cinquième ville de Suisse Romande. Historiquement c'est une ancienne ville industrielle ce qui explique en partie un tissu associatif très présent. Malheureusement, la tendance associative est à la baisse. La superficie de la ville, l'éclatement de celle-ci en cinq quartiers distincts et le fait que ces derniers soient séparés par de grands axes routier génère cet état de fait.

Qu'est-ce qu'un contrat de quartier ?

C'est tout d'abord, une somme d'argent mise à disposition de la population pour mettre en place des projets. L'objectif étant la délégation de pouvoir et la démocratie participative, les Contrats de Quartiers laissent des citoyens choisir comment certains fonds publics vont être utilisés.

Pour ce faire, à Vernier, il y a deux instances : les Groupes de Projets et le Comité de Pilotage.

Les Groupes de Projets sont constitués d'habitants du quartier qui se rencontrent au minimum une fois par mois. Lors de leurs réunions, ils sont amenés à étudier des projets proposés par d'autres habitants. Leur rôle est d'évaluer si le projet déposé est d'intérêt public, puis d'aider à sa mise en place, si nécessaire. Ainsi les compétences de chacun et de chacune sont valorisées.

Lorsque le projet est bien élaboré, il est présenté au Comité de Pilotage. Ce dernier est constitué de représentants du monde politique (magistrat et représentants de partis politiques) ainsi que -en nombre paritaire- de représentants de la société civile (parents d'élèves, membres d'associations, travailleurs sociaux). Le Comité de Pilotage valide les projets et détermine si les fonds demandés sont adéquats.

Quels sont les participants aux Contrats de Quartier ?

Les délégués aux Contrats de Quartier font de l'accueil libre. Quiconque a le souhait de créer ou de proposer quelque chose peut ainsi se présenter au groupe projet.

Aussi, « chaque [personne] est libre de venir ou non, mais lorsqu'[elle] décide de venir, [elle] doit alors s'engager à respecter le cadre d'un espace où il s'agit d'évoluer avec les autres. » (Wicht (2013), p.15)

Cette contrainte peut parfois générer des tensions dans la mesure où lorsqu'un habitant dépose un projet il doit se plier aux règles et au cadre du Contrat de Quartier.

C'est ce que j'ai été amené à constater lors d'une réunion du Groupe Projet. En effet, le projet n'était pas suffisamment axé sur les citoyens, sur le collectif. Il a dû être modifié pour qu'il y ait un subventionnement, au regret des demandeurs.

Et comme le souligne Annette Hug : « (...) si [l'animateur] est engagé vis-à-vis du groupe, [il] doit aussi considérer les intérêts des pouvoirs publics (...) » (p.131) dans le cas présent, grâce à l'animateur les actions peuvent valoriser ceux qu'ils appellent « les petites voix », c'est-à-dire, tout habitant qui aurait pas forcément la possibilité d'agir sur son quartier.

Qu'elle est la position de l'animateur dans ce processus ?

Ce qui est, avant tout, important à prendre en compte, c'est que sans l'animateur ces Contrats de Quartiers n'existeraient pas. L'animateur est à la base du processus et il est référent pour les habitants, ainsi que pour le Groupe Projet. Pendant ces deux dernières phases, les animateurs accueillent, encadrent et adoptent une posture bienveillante auprès des bénévoles. Ils s'assurent du bon déroulement des réunions et que tous soient respectés. Ils ont un rôle de facilitateur.

Par contre, ils ne sont pas à la base des projets proposés, ils ne font pas « pour les habitants » mais « avec ». Ils accompagnent donc les projets jusqu'à leur aboutissement, tout en respectant le pouvoir d'agir de leurs auteurs.

Leur travail est de rassembler, communiquer, informer et être garant du respect du cadre dans lequel ce processus s'inscrit.

Pourquoi cela fonctionne-t-il si bien ?

C'est avant tout une affaire qui roule ; un canevas qui a été amélioré durant ces douze années d'existence. Les animateurs ont une qualité de présence remarquable et tellement juste, qu'on en oublierait leur présence. Ils sont présents et en retrait, à la fois contenant et « laissant faire », garants du cadre et spectateurs de ce qui se joue.

Il faut retenir : « cette idée forte et peut-être subversive dans le monde du travail actuel, qui est de croire qu'être là dans une qualité de présence, ce n'est en aucun cas ne rien faire. C'est un agir engagé et exigeant essentiel au développement d'autrui comme à l'activation d'un renouveau communautaire indispensable au développement urbain. » (Collectif InterRob (2012), p.6)

Après un travail de longue haleine pour s'ancrer dans les quartiers et gagner le respect de leurs habitants (qui n'est pas le sujet de cet article), ils ont plus qu'un rôle de garant du bon fonctionnement.

Quand bien même jamais cela n'aurait pu se produire sans cette qualité de présence et d'écoute dont ils font preuve.

Après avoir tenu compte des réalités, des besoins et des désirs des habitants, les animateurs font preuve de détachement vis-à-vis de leur idéaux ou de leur envie lorsqu'ils se mettent au service de la population. Au service de leurs besoins et de leur réalité. Selon Paulo Freire : « pour l'éducateur humaniste, comme pour le révolutionnaire authentique, l'accessoire de l'action c'est la réalité qui doit être transformée avec les autres hommes, et non les hommes eux-mêmes » (P. Freire (1974)).

Les Contrats de Quartiers tendent vers ce but : changer les réalités des habitants et développer leur pouvoir d'agir.

Jonas BAUMANN